



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
19 octobre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 octobre 2016, à 10 heures

Président : M. Djani (Indonésie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17118X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Sekiguchi** (Japon) dit que la Deuxième Commission devrait jouer un rôle essentiel en favorisant et en accélérant la mise en œuvre d'une série de textes historiques adoptés en 2015, allant du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 à l'Accord de Paris au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les échanges de vues au sein de la Commission devraient donc être intégralement alignés sur ces instruments pour améliorer les efforts de mise en œuvre déployés par les États Membres.

2. Après l'échec regrettable des efforts collectifs visant à redynamiser les travaux de la Deuxième Commission au début de 2016, les échanges de vues à la présente session devraient être guidés par trois principes consistant à : ne rouvrir aucun accord de 2015, achever les travaux de la Commission dans les délais convenus et exclure toute incidence sur le budget-programme qui n'est pas nécessaire, urgente ou fondée sur un mandat précis.

3. Son pays a trois priorités pour les prochaines délibérations. Tout d'abord, les échanges de vues sur le développement durable devraient être bien alignés sur les accords internationaux antérieurs; le Japon appuie par conséquent l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris et accélère son processus de ratification. Ensuite, le Japon est prêt à adopter et mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes en tant qu'une directive axée sur l'action pour l'urbanisation durable. Enfin, le Japon est déterminé à intégrer la réduction des risques de catastrophe en tant que partie intégrante du développement durable dans tous les domaines du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son gouvernement est aussi déterminé à mettre intégralement en œuvre le Cadre de Sendai et se tient prêt à engager un débat à grande échelle avec tous les partenaires et parties prenantes, notamment en établissant et en diffusant la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis.

4. Le Japon est également déterminé à appuyer le développement durable des pays qui se trouvent dans des situations spéciales, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique; il continuera de ce fait à contribuer à la mise en œuvre intégrale des stratégies et programmes pertinents.

5. Un changement de paradigme s'est produit concernant le développement durable. Le Groupe des Nations Unies pour le développement doit donc impérativement se rajuster en conséquence, en prenant les mesures appropriées pour fonctionner de manière plus efficace et plus efficiente. De ce point de vue, les échanges de vues concernant l'examen quadriennal complet devraient élaborer un plan de réforme dans une perspective plus large.

6. **M. Mahmaminov** (Tadjikistan) dit qu'à la suite des étapes historiques franchies en 2015, la communauté internationale doit désormais œuvrer sur sa vision collective consistant à orienter les initiatives visant à éliminer la pauvreté et l'inégalité, introduire et promouvoir des modèles durables de production et de consommation, protéger les ressources naturelles et leur utilisation rationnelle, promouvoir la croissance économique durable et l'intégration sociale et créer des possibilités de travail décent pour tous au cours des 15 prochaines années.

7. Le chemin du développement durable sera parsemé d'embûches; les efforts supplémentaires doivent donc viser à rendre l'environnement mondial propice pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par le biais d'une coopération régionale efficace. Il faudrait en outre renforcer la volonté politique par des moyens suffisants de mise en œuvre, ce qui nécessitera la mobilisation de ressources financières supplémentaires, notamment la principale composante du financement du développement, à savoir l'aide publique au développement (APD). Le commerce et l'investissement internationaux, les principaux moteurs de croissance productive, doivent être redynamisés, et le transfert de technologies innovantes et écologiquement rationnelles doit être encouragé.

8. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite un mécanisme précis et transparent pour son processus de suivi et d'examen. La communauté internationale doit aider les pays qui se trouvent dans des situations spéciales, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui commencent autrement à mettre en œuvre le nouveau programme de développement dans des conditions moins favorables.

9. Avec plus de 50 autres États Membres, son pays collabore au sein du Groupe des amis de l'eau à la promotion des questions liées à l'eau, à l'élaboration d'un nouveau programme mondial de l'eau et à la sensibilisation à cette ressource vitale et limitée. En août 2016, son pays a accueilli un symposium de haut

niveau sur le thème « Objectif de développement durable et cibles : assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ». Le symposium a offert un cadre pour des échanges de vues ciblés et équilibrés sur les mesures de politique, les actions et les moyens de mise en œuvre en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif n° 6 et des cibles connexes. Au cours de la présente session, son pays présentera également pour examen un projet de résolution intitulée Décennie internationale d'action, « Eau et développement durable, 2018-2028 ».

10. Étant donné que les changements climatiques représentent un défi complexe qui compromet les initiatives internationales en matière de développement durable, il sera nécessaire d'adopter une riposte coordonnée comprenant des mesures à court et à long terme. Il est indispensable de renforcer les instruments financiers existants et de créer des mécanismes efficaces pour le transfert des technologies et le renforcement des capacités dans les pays en développement, en vue de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques.

11. **M^{me} Quiel Murcia** (Panama) dit que la communauté internationale doit mettre en œuvre un programme universel qui met l'accent sur l'élimination de la pauvreté dans la perspective des droits humains et qui facilite la croissance socioéconomique tout en continuant de sensibiliser à l'environnement dans les zones rurales comme urbaines. Néanmoins, la Deuxième Commission devrait avoir pour but primordial d'élaborer une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment grâce à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

12. L'impact croissant des changements climatiques n'épargne aucune collectivité ou nation; un nombre important des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont donc engagés à déposer leurs instruments de ratification de l'Accord de Paris. Conscient du rôle de premier plan joué par les forêts tropicales dans la lutte contre les gaz à effet de serre, son pays a pris un certain nombre d'engagements nationaux consistant à augmenter les sources nouvelles et renouvelables d'énergie et à promouvoir la récupération des sols et le reboisement. Il a aussi lancé un centre international pour assurer la réduction des émissions par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le Panama espère devenir un centre régional du carbone avec un marché du carbone pour contribuer à combattre le déboisement et promouvoir la gestion durable de la forêt et le commerce international des émissions.

13. Étant donné que 60 % de la population du monde vivra dans les zones urbaines d'ici 2030, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) offre l'occasion sans précédent d'élaborer un nouveau modèle d'urbanisme qui intègre tous les aspects du développement durable et favorise le bien-être et la prospérité partagée.

14. Le nouvel examen quadriennal complet doit faire en sorte que le système de développement des Nations Unies soit doté des moyens appropriés d'exécution pour contribuer à la réalisation du Programme 2030. L'examen quadriennal complet doit guider les changements nécessaires à apporter, en mettant l'accent sur les atouts du système et en surmontant ses obstacles. L'un des défis constants du système de développement consiste à aider les pays à revenu intermédiaire à réaliser un développement durable, plus particulièrement grâce à l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité, qui touche spécialement les femmes, les enfants et les jeunes et les populations d'ascendance africaine. Les États Membres doivent par conséquent partager leurs progrès et leurs pratiques optimales concernant la mise en œuvre du Programme 2030. Pour sa part, le Panama participera à l'examen national volontaire en 2017.

15. Le défi du financement du nouveau programme de développement est à la fois individuel et collectif. La transparence financière et la gouvernance mondiale doivent constituer les fondements essentiels de toute initiative visant à mettre fin à la pauvreté et l'inégalité. Les pratiques économiques iniques actuelles ne relèvent pas de la compétence d'un seul pays, elles sont plutôt la conséquence d'un système mondial qui pénalise les populations les plus vulnérables. Son pays est déterminé à renforcer la transparence et à combattre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il croit également à la promotion de la déontologie pour le développement et de la gouvernance mondiale.

16. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit que le système de développement des Nations Unies doit s'adapter au Programme 2030 et modifier son approche en conséquence. L'examen quadriennal complet offre l'occasion de fournir au système de développement les outils nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030.

17. Un nouveau paradigme centré sur les personnes pour la paix durable a été élaboré. Il met l'accent avant tout sur le développement durable, l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité et l'accès à la justice et aux institutions en tant que moyen le plus efficace de

prévenir les conflits et d'améliorer les vies. Cette vision à long terme de la paix durable met en évidence la nécessité de donner aux jeunes gens davantage de possibilités économiques de meilleure qualité, et aussi de promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes. La paix durable est inclusive et profite aux sociétés dans leur ensemble. Elle favorise la prospérité, permet de mettre en place des institutions fonctionnelles, qui respectent les droits de l'homme, encouragent le développement et renforcent l'état de droit. La paix et la sécurité durables exigent que la société civile joue un rôle actif, aux côtés des organisations internationales et des administrations locales.

18. À l'initiative de son pays, le Group of Friends on Sustaining Peace (groupe des amis de la paix durable) a été mis en place et compte désormais 30 États Membres qui s'emploient à encourager un changement de paradigme transversal au sein du système des Nations Unies.

19. Il faut continuer d'adopter une approche multidimensionnelle et transversale en matière de financement du développement, définie à l'origine dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, pour déterminer les différents moyens et sources de ressources, tant financières que non financières, en vue de promouvoir le développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030. Il faut créer un environnement qui encourage le développement durable en intégrant tous les acteurs de développement de manière à promouvoir la coopération efficace et renforcer les moyens de réalisation des objectifs de développement durable.

20. Les pays à revenu intermédiaire, qui comptent une grande partie des pauvres du monde, continuent de se heurter à des obstacles importants au plan du développement. Les critères servant actuellement à évaluer la sortie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire, et par conséquent l'admissibilité à l'APD, ne reflètent pas convenablement la réalité complexe du développement.

21. Les pays doivent adopter des stratégies de développement qui favorisent la croissance économique parallèlement au bien-être social, à la préservation de l'environnement et au respect des trois piliers du développement durable. Le Mexique appuie les initiatives visant à réaliser le développement durable dans les petits États insulaires en développement, plus particulièrement par la promotion du renforcement des capacités nationales de

préservation et d'utilisation durable des ressources naturelles et l'utilisation des technologies propres. En tant que pays hyperdivers, le Mexique est attaché à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité; de ce fait, il accueillera la trentième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2016.

22. **M. Madisa** (Botswana) dit que la conférence Habitat III sera l'occasion d'envisager de nouvelles manières de faire face aux défis de l'urbanisation, tout en rendant les villes plus inclusives, sûres, résilientes et durables. On estime que 70 % de la population du monde vivra dans des zones urbaines d'ici à 2050. Le document final d'Habitat III devrait aider les villes à faire face à l'accroissement rapide de la population et à faire en sorte que les pauvres des villes ne soient pas laissés pour compte.

23. Les pays en développement sans littoral sont confrontés à des difficultés comme le coût élevé des transports, la dépendance à l'égard d'un seul produit de base ou d'un nombre limité de ceux-ci, l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux. Il est par conséquent impératif de répondre à leurs préoccupations et de mettre intégralement en œuvre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Toutefois, les efforts de ces pays ne suffiront pas; un appui international plus important est donc nécessaire de la part de toutes les parties prenantes, notamment des pays de transit partenaires. Le commerce est nécessaire pour aider ces pays à atteindre les objectifs de développement, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) continue de jouer un rôle crucial en les intégrant au commerce mondial. Plus particulièrement, il faudrait mettre en place un programme de travail précis pour répondre aux préoccupations et aux besoins des pays en développement sans littoral, en vue de renforcer leur participation au système de commerce multilatéral.

24. Les changements climatiques continuent d'avoir une incidence sur tous les secteurs de l'économie de son pays, ce qui limite la production agricole et augmente l'insécurité alimentaire, les sécheresses et le stress hydrique. Le Botswana a donc salué l'adoption historique de l'Accord de Paris, qu'il ratifiera dès que les formalités internes seront achevées.

25. **M^{me} Oh Youngju** (République de Corée) dit qu'en mettant en œuvre les accords historiques conclus en 2015, l'Organisation des Nations Unies doit adopter une approche multilatérale inclusive pour appuyer des actions concrètes. Dans le contexte de la création d'un

système des Nations Unies plus efficace et intégré, l'examen quadriennal complet donnera des orientations stratégiques cruciales pour le système de développement. L'examen le plus récent devrait fournir une vision claire et concise permettant au système de développement d'agir dans l'unité, formulant des propositions concrètes pour renforcer la collaboration au niveau des entités et du système, et établir de meilleures liaisons entre le développement, la paix et la sécurité et les activités humanitaires. La réforme du système de développement des Nations Unies devrait se fonder sur une évaluation des réalisations, des lacunes et des enseignements tirés de l'époque des objectifs du Millénaire pour le développement et doit être menée de manière ordonnée et progressive. Plus particulièrement, les réformes doivent viser à permettre la réalisation pratique des résultats sur le terrain.

26. Il est indispensable de mettre en place un processus efficace et efficient de suivi et d'examen pour le Programme 2030. En tant qu'ancien membre du Bureau du Conseil économique et social, son pays est disposé à partager son expérience et les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce titre. Des données de qualité et le renforcement des capacités statistiques nationales sont aussi importants pour le processus de suivi et d'examen.

27. En vue de ratifier l'Accord de Paris d'ici à la fin de 2016, la République de Corée établira un plan national sur les changements climatiques pour atteindre sa cible de réduction des gaz à effet de serre fixée pour 2030. Elle élargira également sa collaboration avec le Fonds vert pour le climat en vue d'appuyer les efforts des pays en développement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer l'adaptation au climat.

28. La plupart des villes connaissent des inégalités croissantes, la dégradation des conditions de vie pour les plus vulnérables, l'utilisation excessive de l'énergie, la pollution et les catastrophes croissantes liées aux changements climatiques. Habitat III devrait par conséquent viser à garantir des villes équitables, durables, inclusives et résilientes, grâce à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes.

29. Pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable au plan mondial, les stratégies d'exécution, les politiques et les enseignements tirés de la coopération internationale doivent être échangés au sein de la Deuxième Commission. Concernant la réalisation des objectifs, son pays tient en priorité à : soutenir les populations marginalisées et vulnérables; poursuivre le développement des sciences,

des technologies et de la coopération à l'innovation; renforcer les capacités; promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives fondées sur la bonne gouvernance; et lutter contre les inégalités au sein des pays et entre eux. La République de Corée a lancé plusieurs initiatives de coopération au développement et participé à de nombreux partenariats mondiaux visant à faciliter la réalisation des objectifs.

30. **M. Olguín Cigarroa** (Chili) dit qu'étant donné que la majorité des États Membres sont ou deviendront bientôt des pays à revenu intermédiaire, il est nécessaire de renforcer l'appui que leur fournit le système des Nations Unies, car ils font face à des défis spéciaux pour l'élaboration des politiques publiques. Le revenu par habitant ne devrait pas constituer l'unique critère servant à mesurer le statut de revenu intermédiaire.

31. L'Accord de Paris met en évidence l'importance de l'atténuation et de l'adaptation concernant les changements climatiques et fournit les outils permettant de renforcer la paix et d'éliminer la pauvreté et l'inégalité dans le cadre de viabilité. La flexibilité et le dur labeur de ceux qui ont contribué à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, un texte bien équilibré et consensuel, sont louables. De même, la nomination du nouvel Envoyé spécial pour la coopération Sud-Sud dénote clairement l'importance de la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, la mise en place aux Nations Unies d'un bureau spécial de l'Organisation de coopération et de développement économiques représente un pas dans la bonne direction pour la gouvernance économique mondiale. Cette mesure améliorera la communication et enverra aux autres institutions un signal fort concernant la nécessité d'établir des liens plus solides avec les Nations Unies.

32. **M. Shilla** (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays a intégré les objectifs de développement durable dans ses plans et stratégies de développement national; en fait, les objectifs font partie de la solution d'un bon nombre des problèmes les plus urgents du pays. Ils doivent être considérés comme ayant une influence sur d'autres grands enjeux mondiaux, comme les migrations et la lutte contre le terrorisme, pour continuer de rester au centre de l'action des dirigeants politiques et du public à l'échelon mondial.

33. Le premier forum politique de haut niveau sur le développement durable a montré qu'il pourrait constituer une enceinte crédible, digne de confiance et constructive permettant aux pays d'échanger leurs données d'expérience, leurs réussites et défis. Toutefois, il

importe d'offrir aux pays de solides incitations pour qu'ils continuent de rendre compte de leurs progrès. Le processus de suivi et d'examen doit permettre de forger l'adhésion au Programme 2030, créant ainsi un cycle vertueux de mise en œuvre et d'examen, y compris l'échange des enseignements et de données d'expérience entre pays. L'adhésion doit être forgée à tous les niveaux : mondial, régional, national, infranational et entre les groupes de citoyens.

34. Étant donné la menace que font peser les changements climatiques sur les initiatives de développement, son pays a élaboré des plans et programmes nationaux d'adaptation. Il espère également que le Fonds vert pour le climat et d'autres partenaires appuieront les efforts nationaux d'adaptation, qui sont estimés à environ 500 millions de dollars par an, ce qui est considérable pour des pays en développement comme la Tanzanie. L'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris revêt une importance capitale.

35. Il est indispensable de lutter contre la dégradation des sols et la sécheresse, qui touchent le plus les collectivités pauvres et les pays africains et contribuent à aggraver les flux migratoires forcés et la rareté des ressources.

36. Des efforts plus importants sont nécessaires pour améliorer la cohérence et la cohésion du système financier international et pour s'attaquer résolument aux difficultés rencontrées par l'économie mondiale. En outre, le financement à long terme sera essentiel pour la réalisation du Programme 2030, notamment les flux financiers internationaux privés vers les pays en développement comme l'investissement direct étranger (IDE).

37. Pour permettre aux pays les moins avancés de devenir compétitifs au plan mondial dans l'économie de savoir en évolution, il est nécessaire de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation. La création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés vient donc à point nommé. En outre, l'accès à ce mécanisme devrait être maintenu pour une période d'au moins 5 ans après la date de reclassement, car une cessation brutale de l'aide pourrait faire que les pays nouvellement reclassés retombent dans leur catégorie précédente.

38. **M. Eleyatt** (Mauritanie) dit qu'un an après l'adoption du Programme 2030 est un bon moment pour faire le bilan des défis et envisager les moyens d'éviter les déceptions passées. Pour créer un

environnement propice à la croissance économique inclusive, il faut utiliser les ressources de manière optimale et mettre en place un système international fondé sur le partenariat et le respect mutuel.

39. Son pays a adopté un programme national inclusif assorti d'un calendrier précis pour la réalisation des objectifs de développement durable. La pauvreté et le chômage des jeunes ont été réduits et les revenus individuels ont augmenté. Suite à la politique de discrimination positive du gouvernement, des femmes sont devenues des dirigeantes dans la vie politique et sociale et interviennent activement dans des secteurs qui étaient auparavant la chasse gardée des hommes. L'agence de solidarité nationale récemment mise en place fournit des services d'éducation et de santé pour les groupes marginalisés à travers le pays, et met également à disposition des fonds pour des projets générateurs de revenus. La Mauritanie a aussi mené des réformes fondamentales pour rendre son système judiciaire plus indépendant et accessible, promouvoir la bonne gouvernance, améliorer la transparence et éradiquer la corruption. Le Gouvernement a ouvert la voie pour une plus large participation des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile.

40. Les conflits et la guerre civile ont augmenté la menace du terrorisme dans le monde entier. Son gouvernement est allé au-delà de la riposte militaire unidimensionnelle et il a recours à une variété d'approches économiques, sociales et culturelles pour combattre le radicalisme et l'extrémisme. La Mauritanie et plusieurs de ses voisins du Sahel ont mis en place des programmes de développement pour répondre aux besoins et aspirations des populations avant qu'elles ne se livrent à la violence terroriste. Il espère que la communauté internationale apprécie l'importance de telles initiatives dans l'une des régions les plus pauvres et les plus fragiles au monde et il exprime sa gratitude pour l'appui régional et international dont bénéficie la région du Sahel, notamment dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

41. Les changements climatiques posent des défis particuliers pour la réalisation des objectifs de développement durable. Son pays a adopté des politiques pour limiter la désertification et l'avance des dunes de sable et il exhorte toutes les parties à honorer les engagements pris à cet égard dans le contexte de l'Accord de Paris. Il exhorte aussi les participants à Habitat III à veiller à ce que le Nouveau Programme

pour les villes trouve le juste milieu entre les aspirations des zones urbaines et rurales.

42. **M. Al Hayani** (Iraq) dit que l'économie de marché demeure le modèle dominant pour la promotion de l'utilisation optimale des ressources, la production de richesse et l'innovation technologique. Toutefois, une économie de marché non réglementée pourrait entraîner l'épuisement des ressources, la pollution de l'environnement et des crises économiques perturbatrices. La croissance économique inclusive devrait prendre en compte la nécessité de l'utilisation durable des ressources naturelles. Son pays met en place des réformes structurelles et des politiques macroéconomiques pour stimuler les recettes publiques tout en permettant au secteur privé d'impulser le développement économique et social en dépit de la chute vertigineuse des prix du pétrole.

43. L'OMC doit garantir des possibilités commerciales égales pour les pays en développement en allégeant les conditions d'adhésion pour les pays ayant le statut d'observateur. Un partenariat véritable entre les pays développés et en développement est indispensable pour la réalisation des objectifs de développement durable. Plus particulièrement, les petites et moyennes entreprises ont besoin de financements et de transfert de technologies pour les aider à accéder aux marchés mondiaux. Les pays développés devraient honorer leurs engagements au titre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. L'APD est particulièrement importante pour la reconstruction des infrastructures dans les pays décimés par la guerre et le terrorisme.

44. Son gouvernement élabore un nouveau plan de développement pour la période 2018-2022, et ce, malgré les défis posés par la baisse des prix du pétrole, les déplacements sans précédent et la guerre que l'Iraq mène pour le compte du monde entier contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Exprimant sa gratitude aux États amis pour l'aide qu'ils ont fournie pour relever les défis créés par les millions de réfugiés irakiens qui ont été éloignés de leurs maisons et de leurs moyens de subsistance, il dit que les Nations Unies doivent continuer de jouer un rôle de premier plan en aidant l'Iraq à faire face à ses crises humanitaires et aussi en comblant les lacunes du système international qui sont exploitées pour financer le terrorisme.

45. **M. Peña** (Paraguay) dit que l'élimination de la pauvreté, y compris l'extrême pauvreté, représente le plus grand défi que doit relever la communauté internationale et elle est essentielle pour le développement durable. Les objectifs de développement durable et les cibles du Programme 2030 doivent être réalisés de manière cohérente et synergique avec d'autres programmes et instruments internationaux, comme le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Son pays est attaché au Programme d'action d'Addis-Abeba et au règlement de la question du financement et la création d'un environnement favorable au développement durable à tous les niveaux.

46. L'Instance mondiale dédiée aux infrastructures joue un rôle essentiel et rassemble des banques multilatérales et d'autres partenaires de développement en vue d'améliorer l'infrastructure mondiale. De même, la mise en œuvre du Cadre de Sendai est importante dans les pays en développement en proie aux catastrophes, en particulier les pays se trouvant dans des situations spéciales, surtout les pays en développement sans littoral qui ont besoin d'une aide spéciale en raison de leur plus grande vulnérabilité. Habitat III jouera également un rôle crucial pour le renforcement de l'engagement politique au plan mondial en faveur du développement durable des populations, des villes et d'autres établissements humains.

47. Il faudrait rendre plus cohérents et en synergie avec d'autres programmes internationaux, ainsi qu'avec l'Accord de Paris, la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la Décennie 2014-2024. Les États Membres de l'ONU devraient soutenir davantage les pays sans littoral dans les travaux de la Deuxième Commission au titre d'une alliance mondiale redynamisée qui s'efforce de ne laisser personne pour compte.

48. L'APD est indispensable pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'investissement dans l'infrastructure, la connectivité et le renforcement des capacités revêt un intérêt vital. Le commerce international joue un rôle déterminant dans la croissance économique et le développement, l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable. Les États Membres de l'ONU devraient de ce fait suivre l'exemple de son pays et ratifier immédiatement les accords de facilitation du commerce dans le cadre de l'OMC.

49. Le Paraguay a un plan de développement national axé sur la réduction de la pauvreté, le développement social, la croissance économique inclusive, les possibilités égales et la viabilité environnementale. Il a aussi mis en place un comité de coordination interinstitutionnel pour mettre en œuvre, suivre et contrôler les engagements internationaux au titre du Programme 2030. L'examen quadriennal complet devrait être en phase avec le Programme 2030 et accorder une attention particulière aux pays se trouvant dans des situations spéciales, surtout les pays en développement sans littoral. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission sera confrontée à des défis majeurs dans sa détermination à ne laisser personne pour compte.

50. **M^{me} Shekriladze** (Géorgie) dit qu'il faudrait poursuivre les échanges de vues sur la manière de rendre les travaux de la Commission plus efficaces. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris ont tous été des réalisations majeures et sa délégation attend avec intérêt l'adoption du Nouveau Programme pour les villes au titre d'Habitat III. Au cours du forum politique de haut niveau tenu en juillet 2016, son pays, de même que d'autres participants, a présenté son premier examen national volontaire. Conjointement avec l'Estonie, la République de Corée et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Géorgie a organisé une réunion spéciale de haut niveau sur la gouvernance ouverte et la réforme de l'administration publique, en marge de la présente session de l'Assemblée générale. D'autres manifestations visant à échanger les bonnes pratiques seront organisées au courant de l'année. Le prochain examen quadriennal complet revêtira une importance cruciale pour le système de développement des Nations Unies.

51. Face à un déficit de financement considérable, la réalisation des objectifs de développement durable sera tributaire de solutions de financement nouvelles et innovantes pour compléter les flux intérieurs, l'IDE et l'APD. Son pays est un participant actif au partenariat mondial pour l'élaboration des outils de financement innovants. Par exemple, le Fonds de solidarité de la Géorgie, conjointement avec le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement des Nations Unies et le Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en Géorgie, a accueilli le Forum international sur la solidarité et les financements innovants à Tbilissi en décembre 2015. Les recommandations issues de cette réunion ont été présentées à une manifestation de haut niveau

organisée par la Géorgie et la France en marge de la présente session de l'Assemblée générale.

52. **M^{me} Moldoisaeva** (Kirghizistan) renouvelle le soutien apporté par son pays au Programme 2030 et dit que le Kirghizistan a déjà créé un comité pour réaliser et suivre les objectifs de développement durable, et il a des projets pour la poursuite de l'examen par le parlement et le Conseil du développement durable du Président. L'inclusion dans les objectifs des besoins des pays montagneux sans littoral comme le Kirghizistan est bienvenue.

53. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral revêtira également une importance cruciale, de même qu'un plus grand rôle pour le commerce multilatéral et l'aide pour le commerce, les services et l'accès aux marchés. L'appartenance du Kirghizistan à la Commission économique eurasiatique donne accès à un marché de 180 millions de personnes; toutefois, en dépit des projets de nouveaux systèmes de transport nord-sud, les tarifs régionaux et les obstacles non tarifaires continuent d'entraver le commerce et ont donné naissance à des fermetures unilatérales de frontières.

54. Au plan de l'environnement, le Kirghizistan a signé l'Accord de Paris sur les changements climatiques et passera à la ratification dans un proche avenir. Son pays a déjà subi des catastrophes naturelles et la dégradation liée au climat de son écosystème montagneux unique, avec des conséquences sociales négatives et des dégâts économiques annuels tangibles estimés à 35 millions de dollars. Les prévisions indiquent une réduction potentielle de 30 à 40 % de la surface totale des glaciers de son pays à l'horizon 2025, ce qui diminuerait le débit d'eau. Cette prédiction l'a amené à préconiser des mesures conjointes pour préserver les glaciers dans les pays situés en amont.

55. Les espèces menacées sont aussi touchées. La population des léopards des neiges a été particulièrement éprouvée et le Kirghizistan se prépare à accueillir (en 2017) le deuxième forum mondial pour réévaluer la situation et adopter des mesures précises pour protéger cet animal de l'extinction.

56. Enfin, elle exhorte la communauté internationale à prendre des mesures concernant le grand nombre de sites de stockage de l'uranium qui se trouvent dans sa région, un problème qui exige une attention soutenue et un suivi de la résolution de l'Assemblée générale 68/218, intitulée «Le rôle de la communauté

internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale ».

57. **M. Simpson** (Australie) dit que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba revêtent une grande importance en raison de leur approche intégrée et de l'attachement aux modèles de financements et de partenariat innovants. La Commission doit modifier son *modus operandi* pour rester pertinente. Sa délégation attend avec intérêt une session constructive avec des résultats consensuels obtenus dans les délais prévus. Il souligne que les délégations devraient être prévenues d'avance des résolutions qui ont d'éventuelles incidences budgétaires, et il exhorte les délégués à respecter les délais, négocier de bonne foi et éviter de perdre le temps sur des questions déjà réglées. Plus particulièrement, la résolution sur l'examen quadriennal complet nécessiterait un espace de négociation fonctionnel et efficace.

58. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) renouvelle l'appui de son nouveau gouvernement au Programme 2030, comme l'a exprimé récemment le Président du Pérou au débat général annuel de l'Assemblée générale. La dignité humaine demeure la valeur fondamentale des initiatives de l'Organisation. Dans cette optique, le développement signifie l'inclusion, dont la pleine réalisation nécessite la gouvernance démocratique ainsi que le respect des droits de l'homme et l'état de droit, la reconnaissance et la protection de la diversité culturelle.

59. Au cours de la présente session de la Commission, son pays se concentrera sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale de réduction des catastrophes, car il est particulièrement vulnérable à cet égard. Le Pérou a récemment fait des progrès considérables en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté, mais ces progrès pourraient être compromis par sa susceptibilité aux catastrophes naturelles et l'impact des changements climatiques.

60. Sa délégation accordera, de ce fait, une attention particulière au développement durable des régions montagneuses. Au cours des 15 années précédentes, le Pérou a réduit les niveaux de pauvreté de la moitié au quart de sa population. Toutefois, les habitants des régions montagneuses continuent d'avoir des niveaux élevés de pauvreté et les pays à revenu intermédiaire, comme le Pérou, manquent de moyens nécessaires pour relever les défis pressants. La coopération internationale sera nécessaire pour satisfaire tout d'abord les besoins des plus vulnérables.

61. En consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Pérou continuera de promouvoir une journée internationale de la gastronomie, afin de mettre en évidence le rôle catalyseur de la culture pour le développement durable. En outre, il développera entre les objectifs de développement durable des liens notamment avec l'élimination de la faim, la promotion de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, l'adoption des styles de vie sains et la promotion des habitudes de production et de consommation durables.

62. Enfin, son pays soutiendra activement des initiatives innovantes visant à réaliser l'accès universel à l'eau et la purification de l'eau. Le Président du Pérou s'est récemment joint au groupe de haut niveau sur l'eau et le Pérou appuie l'adoption d'une nouvelle Décennie internationale d'action, « Eau et développement durable, 2018-2028 », qui contribuera à la réalisation de l'objectif de développement n° 6.

63. **M. Bultrikov** (Kazakhstan) dit que considérés ensemble, le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai signalent dans l'approche en matière de développement un changement de paradigme qui exige l'engagement moral et éthique. Les délégués doivent s'imaginer à la place des plus marginalisés et des plus vulnérables. La réussite passera par la pleine participation des femmes et des jeunes. C'est aux administrations nationales qu'incombe au premier chef la responsabilité de la réalisation des objectifs de développement durable. Son pays a déjà, dans ce domaine, des expériences à partager, acquises dans le cadre de la stratégie 2050 du Kazakhstan et de son plan national de transition vers une économie verte. Il est important de déterminer les segments de la population qui sont difficiles à atteindre. Il faudrait aussi faire face aux facteurs qui engendrent les conflits et les tensions, et les États Membres devraient réaffecter 1 % de leurs budgets militaires au Fonds des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable.

64. Les pays d'Asie centrale ont besoin de l'aide internationale pour relever les défis environnementaux. Le Kazakhstan collabore avec la Banque mondiale en vue de réhabiliter la partie nord de la mer d'Aral et avec les Nations Unies pour remettre en état le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk.

65. Les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ont besoin d'une aide supplémentaire de la

communauté internationale, et il demande instamment la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Son pays a collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur un projet d'installation de systèmes de biogaz dans plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique.

66. En avril 2016, le Kazakhstan a accueilli la session inaugurale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, qui a été établie par l'Organisation de coopération islamique à l'initiative du Kazakhstan.

67. Le Kazakhstan a déjà amorcé sa transition vers une économie à faible émission de carbone. Il appuie la tarification du carbone et ratifiera l'Accord de Paris d'ici à la fin de 2016. Il envisage d'accueillir EXPO-2017 à Astana sur l'avenir de l'énergie.

68. **M. Abuobeida** (Soudan) dit que son pays a institué un mécanisme national de haut niveau pour la mise en œuvre du Programme 2030, en accordant la priorité à l'élimination de la pauvreté. Les pays en développement se heurtent à des difficultés exceptionnelles auxquelles ils ne peuvent faire face qu'avec l'aide des partenariats mondiaux, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La communauté internationale devrait appliquer des initiatives d'annulation de dette et créer un mécanisme pour amortir l'impact des fluctuations au plan mondial. Une attention particulière doit être accordée aux pays en situations post-confliktuelles, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Les sanctions économiques et les mesures de coercition contre certains États en développement doivent être éliminées. Dans le cas de son pays, la dette extérieure constitue un obstacle de taille qui empêche de profiter pleinement de l'APD et d'autres formes d'aide, bien que le Soudan remplisse les conditions nécessaires pour l'accès à l'aide au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale.

69. Pour les pays en développement, la réalisation des objectifs de développement exigera la mobilisation de ressources supplémentaires, ainsi que le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'accès aux marchés mondiaux. Les obstacles à l'adhésion à l'OMC doivent être éliminés pour que les pays en développement puissent mettre à profit le commerce en tant qu'un moteur de développement. Ces dernières

années, la coopération Sud-Sud s'est révélée être un outil efficace de renforcement des capacités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, du commerce et de l'investissement. Cependant, la coopération Sud-Sud ne devrait pas se substituer à la coopération Nord-Sud et à la coopération triangulaire.

70. **M. Jo Tong Hyon** (République populaire démocratique de Corée) dit que pour réaliser avec succès les objectifs de développement durable, il faudrait respecter les droits individuels au développement de chaque État Membre. Le cadre international de développement est gravement compromis du fait des mesures de coercition économiques comme les sanctions, les blocus et les pressions imposés par un petit nombre de pays contre d'autres pays.

71. Le Programme 2030 exige le respect total de l'intégrité territoriale, de la souveraineté permanente sur les ressources et les activités économiques et l'interdiction des mesures unilatérales qui violent la Charte des Nations Unies. Les pressions et les menaces politiques, militaires et économiques arbitraires et hostiles doivent cesser. Un nouvel ordre international des finances, du commerce et de l'économie doit être mis en place. Le nouvel ordre, dans le cadre duquel chaque pays réalisera les objectifs suivant ses propres conditions et capacités, reflétera mieux les réalités actuelles. Dans ce nouvel ordre, les positions monopolistiques d'un petit nombre au sein des organisations financières internationales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC, ne pourront plus être tolérées. La représentation des pays en développement, y compris les économies émergentes, devrait être assurée.

72. Les pays développés, qui se sont engagés à fournir une aide financière et technique, devraient honorer ces engagements sans délai. Une attention accrue doit être accordée au développement durable des pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et tous les États et peuples sous occupation étrangère ou en situation de conflit. Sous la direction éclairée du Camarade Kim Jong Un, la République populaire démocratique de Corée bâtit énergiquement le pouvoir économique socialiste et accorde la priorité aux sciences et aux technologies fondées sur ses propres efforts, technologies et ressources. La stratégie quinquennale de développement économique national, pour la période 2016-2020, vise à redynamiser les secteurs économiques, notamment l'énergie, l'agriculture, les terres et l'administration de

l'environnement, en vue de mettre en place les bases nécessaires à la croissance économique durable.

73. Son pays fait face à de graves menaces sous la forme des perspectives de guerre nucléaire ainsi que de sanctions économiques et de blocus imposés par les États-Unis d'Amérique. Malgré cela, le peuple de son pays continuera de défendre le principe de développement autonome et son gouvernement s'efforcera de remplacer l'ordre existant par un ordre économique international nouveau et justifié et contribuer aux initiatives internationales visant à réaliser les objectifs de développement durable.

74. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que la stratégie de développement national de son pays est en rapport avec son attachement au Programme 2030 et au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Plus particulièrement, la Vision de développement durable adoptée récemment par le parlement de la Mongolie prévoit l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 et comprend des mesures pour réduire l'inégalité des revenus, améliorer la qualité de vie des citoyens et assurer l'équilibre écologique et le développement vert.

75. Les pays en développement sans littoral, dont la maigre part du commerce mondial consiste essentiellement en exportations de produits de base, sont parmi les plus durement touchés par les fluctuations économiques, les pénuries et les changements climatiques. En Mongolie en particulier, la désertification et l'érosion des sols liées au climat sont exacerbées par les pratiques d'élevage et d'exploitation agricole, et les pénuries d'eau représentent une menace non seulement pour l'agriculture mais aussi pour le secteur minier vital.

76. Concernant l'Accord de Paris, la Mongolie a récemment déposé son instrument de ratification auprès du Secrétariat de l'ONU. En outre, en tant qu'un pays enregistrant une urbanisation rapide, la Mongolie compte bien sur la réussite d'Habitat III à Quito et tient à souligner que l'examen quadriennal complet devrait tenir compte des besoins spéciaux des pays en développement sans littoral.

77. **M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela), se félicitant de l'adoption du Programme 2030, dit qu'en juillet 2016 son pays a présenté son plan de pauvreté zéro pour 2019 au titre de son plan national de développement global pour 2013-2019. Il réaffirme que sa nation tient à réduire ses niveaux d'exclusion et continue de rechercher plus d'égalité pour son peuple, conformément au

Programme 2030. L'objectif prioritaire est de donner plus de pouvoir au peuple en continuant de démanteler les mécanismes et les catégories de capitalisme, un système injuste qui engendre la pauvreté.

78. Le commerce multilatéral, sans protectionnisme et fondé sur le traitement spécial et différencié qui garantit le libre accès aux marchés, est indispensable pour garantir la croissance soutenue dans le commerce mondial et des possibilités égales pour les nations en développement. Un bon exemple d'un tel commerce est offert par le programme PetroCaribe, par le biais duquel son pays fournit 40 % des besoins d'énergie des 18 pays signataires de la Déclaration du cinquième Sommet extraordinaire de PetroCaribe, tenu à Maracaibo (République bolivarienne du Venezuela), le 13 juillet 2008.

79. Compte tenu de la nécessité d'un nouveau système économique qui favorisera le développement sur la base de la paix, de la justice, de la complémentarité et de la solidarité, son pays continuera de faire campagne en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale, qui demeure particulièrement injuste envers les nations les plus pauvres. Il est important d'œuvrer en faveur de la démocratisation des mécanismes de prise de décision de ces entités financières en vue de garantir une plus grande participation des pays en développement dans ces entités.

80. La gestion souveraine des ressources naturelles est un élément essentiel dans la réalisation d'un développement économique équitable. Il n'est pas acceptable que de grandes compagnies transnationales définissent le sort du monde en s'appropriant les ressources au détriment non seulement des plus démunis mais aussi de l'environnement. Sont également inacceptables les mesures unilatérales qui enfreignent le droit international et la Charte des Nations Unies en entravant le progrès économique et social, plus particulièrement celui des nations en développement.

81. En tant que membre du Conseil de sécurité, son pays a pu constater l'horreur de la guerre et les effets du conflit, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique. Il se demande comment des pays comme l'Iraq, la Syrie et le Yémen peuvent progresser face à l'ingérence d'acteurs extérieurs et comment le peuple palestinien et les habitants de la Bande de Gaza peuvent parvenir à un développement durable sans qu'il soit mis fin au colonialisme et à la domination. Les Nations Unies devraient intervenir au-delà des frontières institutionnelles pour régler des problèmes

complexes sans compromettre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale et dans le respect de l'existence de différents modèles de développement.

82. **M. Erciyes** (Turquie) dit qu'en présentant son examen national volontaire dans le cadre du forum politique de haut niveau en juillet, la Turquie a démontré son attachement au Programme 2030. En outre, en organisant l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2021 à Antalya, du 27 au 29 mai 2016, son pays a favorisé les avancées tant du Programme 2030 que du Programme d'action d'Addis-Abeba, ce qui a donné lieu à une déclaration politique qui fournira une feuille de route pour les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement à l'horizon 2020.

83. Réaffirmant l'engagement de sa nation en faveur de l'opérationnalisation, avant la fin de 2016, de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, il rappelle que la Turquie est un pays donateur fiable dont l'aide aux pays les moins avancés a dépassé 1,5 milliard de dollars au cours des cinq années précédentes.

84. L'aide humanitaire constitue également un engagement majeur pour son pays, lequel abrite à présent trois millions de réfugiés, la plus grande population de ce type au monde. La Turquie a dépensé plus de 12 milliards de dollars d'aide aux réfugiés syriens, en ne recevant que 512 millions de dollars. Certes, la migration bien gérée pourrait contribuer au développement durable, mais des progrès ne pourraient se réaliser qu'à travers des stratégies durables partagées. À cet égard, son pays salue la récente Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

85. L'Accord de Paris constitue une étape importante dont la réussite dépendra en fin de compte de l'appui financier suffisant et du transfert de technologies. Il souligne en particulier l'importance des objectifs concernant la santé et l'eau, notamment la gouvernance de l'eau, qui sont essentiels à la paix et à la stabilité, ainsi que la nécessité de l'inclusivité et de la transparence dans les échanges de vues sur une nouvelle architecture mondiale de l'eau.

86. **M. Wu Haitao** (Chine) dit que la session en cours de l'Assemblée générale et la Deuxième Commission devraient mettre l'accent sur plusieurs aspects relevant

du thème « Les objectifs de développement durable : force universelle de transformation du monde ».

87. Premièrement, il faudrait définir une orientation et des priorités précises pour promouvoir le développement économique, social et environnemental. Les pays devraient être encouragés à intégrer le Programme 2030 dans leurs stratégies nationales de développement selon le principe de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que leurs situations et stades de développement. L'élimination de la pauvreté et de la faim devrait venir au premier rang des priorités. Les pays devraient activement mettre en œuvre des stratégies orientées vers le développement axé sur l'innovation, la stimulation de la croissance économique, les progrès de l'industrialisation et les améliorations de la sécurité sociale et des services. Chacun devrait être en mesure de participer au développement et d'en partager les retombées.

88. Deuxièmement, la communauté internationale devrait se décider à coopérer d'une manière qui est mutuellement avantageuse et à optimiser les partenariats mondiaux pour le développement. Étant donné que la coopération Nord-Sud continue d'être le principal moyen de coopération au développement, les pays développés devraient honorer leurs engagements en matière d'APD et accroître l'appui aux pays en développement, plus particulièrement les pays africains, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement et les aider à renforcer leurs capacités. Pour leur part, les pays en développement devraient faire front commun, s'aider mutuellement et approfondir la coopération Sud-Sud. Les parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, devraient être encouragées à promouvoir la cause du développement international.

89. Troisièmement, la communauté internationale devrait améliorer la gouvernance économique mondiale et créer un environnement international favorable au développement. Sur la base des principes d'égalité, d'ouverture, de coopération et d'avantages mutuels, la communauté internationale devrait mettre en place des mécanismes mondiaux de gouvernance qui sont équitables et efficaces pour les finances, ouverts et transparents pour le commerce et l'investissement, écologiques et à faible émission de carbone pour l'énergie, ainsi qu'inclusifs et interconnectés pour le développement. Une économie mondiale ouverte devrait être favorisée, un soutien devrait être accordé aux pays en développement pour leur permettre de participer sur un pied d'égalité à la gouvernance économique mondiale et leurs représentation et

participation devraient être amplifiées. En outre, les pays en développement devraient bénéficier d'une aide pour leur intégration à la production et aux chaînes de valeur mondiales et en tirer pleinement parti. L'ONU devrait également être soutenue dans son rôle central afin de coordonner et mettre en œuvre le Programme 2030.

90. Quatrièmement, il faudrait sensibiliser à la communauté de l'avenir partagé et les défis de développement devraient être relevés ensemble. Les pays devraient renforcer la communication et la coordination dans le cadre de la politique macroéconomique pour éviter les retombées négatives. Toutes les parties devraient respecter les principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, innover et renforcer les actions visant à s'attaquer aux changements climatiques et plaider en faveur de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris dans les meilleurs délais. Sa délégation attend avec intérêt le Nouveau Programme pour les villes d'Habitat III axé sur l'action, qui devrait redynamiser la coopération internationale dans le domaine du développement urbain durable.

91. Étant donné que la Chine a procédé à des réformes et s'est ouverte sur le monde, son économie continue de croître rapidement, devenant désormais la deuxième plus importante au monde. Face aux complexités d'une faible relance économique mondiale, la Chine a pris des mesures visant à s'adapter à la « nouvelle norme » du développement économique. La Chine, qui continuera d'étendre ses réformes, de moderniser ses structures économiques et de se doter de nouveaux moteurs de développement économique et social, s'engage en faveur de son propre développement tout en offrant plus d'opportunités au monde.

92. La Chine intègre harmonieusement le Programme 2030 dans ses plans de développement à moyen et long terme, comme le treizième Plan quinquennal et le Gouvernement a approuvé et publié le Plan national pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

93. La Chine a fait des efforts résolus en vue de mettre en œuvre une série d'initiatives importantes annoncées par le Président Xi Jinping lors des sommets commémorant le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Parmi ces initiatives figurent le renforcement de la coopération Sud-Sud et la fourniture autant que possible d'un soutien et d'une aide aux pays en développement. Le Fonds de paix et de développement

Chine-Nations Unies et le Fonds d'aide pour la coopération Sud-Sud seront opérationnels avant la fin de 2016. L'Institut de coopération Sud-Sud et de développement a accueilli sa première promotion d'étudiants et des progrès réguliers ont été enregistrés dans la mise en œuvre de projets de coopération avec les pays en développement dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'agriculture et de la facilitation du commerce.

94. Dans le cadre du débat de haut niveau de la soixante-onzième session de l'Assemblée générale, le Premier ministre Li Keqiang a participé aux échanges de vues thématiques avec les responsables des organisations internationales pertinentes portant sur la mise en œuvre du Programme 2030 et a annoncé que la contribution annuelle totale de la Chine aux institutions de développement des Nations Unies pertinentes sera supérieure de 100 millions de dollars à celle de 2015.

95. La Chine a aussi assuré la présidence du Groupe des 20 en 2016. Tenu sous les auspices du Groupe des 20, le Sommet de Hangzhou a fait de l'innovation un résultat fondamental pour la première fois et accordé la priorité au développement dans le cadre macropolitique mondial. Le Sommet a également encouragé une action collective afin de soutenir l'industrialisation dans les pays africains et les pays les moins avancés et a abouti à une série de plans d'action importants et autres documents finaux.

96. **M. Hilale** (Maroc) dit qu'étant donné la nécessité d'aligner la mise en œuvre du Programme 2030 sur les principaux documents adoptés en 2015, en particulier, l'Accord de Paris, il sera essentiel d'élaborer une nouvelle stratégie à long terme concernant le cycle de l'examen quadriennal complet.

97. Suite aux consultations au niveau ministériel et à d'autres niveaux, notamment avec la société civile, le Maroc a rejoint d'autres pays au forum politique de haut niveau en juillet 2016 pour présenter son plan visant à intégrer les objectifs de développement durable dans sa vision de l'avenir, fondée sur les priorités nationales. Ces objectifs ont été inscrits dans le cadre socioéconomique de la nouvelle Constitution nationale, le programme de régionalisation avancée de son pays et les réformes sociales et institutionnelles déjà en cours depuis 2000.

98. Le Maroc a adopté une Charte nationale sur l'environnement et le développement durable en vue de renforcer les cadres institutionnels et juridiques pertinents, de promouvoir des modes durables de production et de consommation et de développer les

sources d'énergies renouvelables. Ces réformes, combinées avec l'investissement national dans les énergies renouvelables ont fait que le Maroc soit classé parmi les 10 premiers pays au monde en ce qui concerne l'Indice de performance en matière de changement climatique.

99. Concernant la coopération Sud-Sud, le Maroc continuera de travailler sur l'intégration régionale et sous-régionale. Il importe toutefois que la communauté internationale recadre sa coopération pour accorder la préférence à l'Afrique et aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en fournissant une assistance ciblée qui accroîtra la participation de ces pays à la gouvernance mondiale, laquelle ne devrait pas demeurer l'apanage d'un groupe restreint de décideurs.

100. Les changements climatiques représentent un obstacle majeur à la réalisation du développement durable par les pays en développement. Assurant la présidence de la vingt-deuxième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devant se tenir à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016, le Maroc mettra l'accent sur l'élaboration d'un plan d'action qui placera les pays en développement au cœur des efforts visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris. En faisant fond sur l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, lors d'un sommet organisé à Marrakech les 29 et 30 septembre, les dirigeants africains avaient déjà publié une déclaration soutenant les efforts des nations africaines visant à enrayer les effets néfastes des changements climatiques sur l'agriculture.

101. **M^{me} Khaing** (Myanmar) dit, qu'à la lumière du Programme 2030 et d'autres accords historiques comme le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris, le Myanmar a conçu sa politique économique et de développement nationale en vue de réaliser les objectifs de développement durable, en faisant de la réduction de la pauvreté un objectif primordial. Son pays mettra l'accent sur l'amélioration de la connectivité, la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, la promotion d'un environnement durable, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire et l'amélioration de la santé et de l'éducation.

102. D'autres priorités de premier ordre pour le Myanmar consistent à renforcer la paix et la sécurité nationales à travers des initiatives comme la Conférence de paix de Panglong en cours, ainsi qu'à combattre la pandémie du VIH et la résistance aux

agents antimicrobiens, deux grandes menaces sur la santé pouvant compromettre le développement.

103. Étant donné les défis structurels auxquels sont confrontés les pays en développement, qui entraînent une faible croissance et des vulnérabilités causées par les changements climatiques, des flambées de maladie, des conflits et une faible résilience, l'APD demeurera essentielle pour la capacité de ces pays à atteindre les objectifs de développement durable. Dans un tel contexte, elle souligne l'importance de l'examen quadriennal complet qui aura lieu au cours de la présente session. L'examen devrait renforcer le système de développement des Nations Unies et permettre à la longue aux pays en développement de réaliser les objectifs de façon efficace et réduire l'écart entre les États Membres en termes de développement.

104. **M. Mendoza-García** (Costa Rica) dit que la présente session coïncide avec le premier anniversaire de l'adoption du Programme 2030, lequel représente une étape importante dans les négociations diplomatiques internationales et définira le travail de la Deuxième Commission jusqu'en 2030. La tâche essentielle restante consiste maintenant à assurer la mise en œuvre, qui nécessitera une coopération internationale renforcée pour permettre aux pays en développement de réaliser le développement durable. L'élimination de la pauvreté représente l'objectif principal et les efforts devraient donc se concentrer sur les régions habitées par les populations pauvres, indépendamment de leur emplacement géographique. Tous les secteurs et acteurs devraient se mobiliser à travers un processus qui exigera la transparence et la responsabilisation absolues de la part de toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles qui pourraient compromettre l'intégrité de l'Organisation.

105. Le Programme 2030 ne peut faire des progrès sans prendre en compte les besoins de tous les États Membres, notamment les pays à revenu intermédiaire, qui représentent la majorité au sein de l'Organisation, mais qui comptent également le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté. À cet égard, le Costa Rica a accueilli la réunion d'une journée organisée en mai 2016 par le Conseil économique et social dans le cadre de son dialogue sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies. La réunion a souligné bon nombre des raisons pour lesquelles le Programme 2030 tirera parti d'un renforcement de la coopération entre les pays à revenu intermédiaire.

106. L'examen quadriennal complet représente un cadre important pour la définition d'une référence en

matière de progrès qui transcende les critères de revenu et fournit un mécanisme pour la coopération stratégique avec les pays à revenu intermédiaire. Dans le même temps, il faudrait relever les défis de développement liés à l'infrastructure, à la dette souveraine, au commerce, au financement du développement, à l'énergie et au renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour s'assurer qu'aucun pays ne soit laissé pour compte.

107. L'Assemblée législative du Costa Rica a ratifié l'Accord de Paris et le travail de la Deuxième Commission devrait désormais être axé sur l'exploitation de l'immense volonté politique qui a rendu cet accord historique possible.

108. Le développement durable est devenu un concept universellement admis qui servira de fondement aux futurs accords. Réaliser le bon équilibre entre ses trois dimensions – sociale, économique et environnementale – jouera un rôle essentiel dans la définition de stratégies nationales de développement et de mécanismes de coopération internationale qui en garantiront la réussite.

109. Toutefois, l'heure n'est pas à la complaisance. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour empêcher que la température mondiale n'augmente de plus de 1,5 degré. Autrement, la communauté internationale devra en subir les conséquences, notamment davantage de catastrophes naturelles et de crises migratoires, ce qui n'est pas à envisager.

110. **M. Daunivalu** (Fidji) dit que son pays attend l'examen quadriennal complet, qui sera essentiel pour garantir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en particulier au regard de son rôle complémentaire pour le Programme 2030. Les partenariats sont essentiels pour relever les défis du développement auxquels le monde est aujourd'hui confronté.

111. Concernant les changements climatiques, il réitère l'appel lancé récemment lors du débat général annuel par le Secrétaire général et les dirigeants mondiaux, notamment le Premier Ministre des Fidji, pour que les pays qui doivent encore ratifier l'Accord de Paris le fassent dans les meilleurs délais. Les îles Fidji ont l'expérience directe des effets néfastes des changements climatiques. Il exhorte la Commission à accentuer ses délibérations sur les voies et moyens de trouver des solutions durables pour faire face à leurs menaces multidimensionnelles.

112. **M. Andambi** (Kenya), se félicitant des discussions opportunes en cours au sein de la Deuxième Commission, indique que le Kenya a déjà intégré les objectifs de développement durable dans ses priorités et plans nationaux de développement et attend de présenter sous peu son rapport volontaire sur la mise en œuvre. La mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'objectif n° 17, qui couvre la mobilisation des ressources intérieures, est essentielle à la réalisation de l'ensemble des objectifs. Le Kenya est prêt à soutenir plus de 90 % de son engagement récurrent.

113. L'APD est également essentielle comme complément aux ressources intérieures. Le Kenya continuera à mettre l'accent sur les emprunts concessionnels, bien que son accès à ce guichet soit limité depuis son classement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'agriculture demeure la principale source de moyens de subsistance du pays, employant quelque 60 % de la population et représentant un quart de son produit intérieur brut.

114. Toutefois, sans données fiables il est difficile de cibler précisément l'emplacement des franges les plus marginalisées de la population. Il est nécessaire de disposer de toute urgence de données de qualité, fiables et ventilées en temps utile. Le renforcement des capacités statistiques et des systèmes d'information géospatiale du pays peut permettre d'obtenir ces données. Toutefois, en dépit des initiatives nationales spécifiques, telles que le Système national intégré de suivi et évaluation, qui a été reproduit dans l'ensemble du pays à des niveaux infranationaux, le Kenya continue d'avoir des lacunes dans les secteurs institutionnels clés et dans tous les ministères. Des données améliorées sont vitales pour lui permettre de répondre aux besoins actuels et futurs.

115. Son pays attend avec intérêt la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui doit se tenir à Nairobi du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016, la toute première du genre après l'adoption du Programme 2030.

116. La participation des parties prenantes constitue un élément clef dans la réalisation des objectifs de développement durable. De même, la participation des citoyens, qui est consacrée dans la Constitution nationale, représente une composante essentielle du système kényan de gouvernance et contribue au renforcement de la gouvernance, de la responsabilisation, de l'inclusivité et de l'appropriation.

117. **M. Mebarki** (Algérie) dit que les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 doivent prendre en compte les populations les plus vulnérables en Afrique et partout ailleurs dans le monde et, plus particulièrement, les populations privées d'accès à leurs ressources naturelles en raison de l'occupation coloniale.

118. Après la mise en œuvre réussie des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Algérie a immédiatement démarré celle des objectifs de développement durable dès leur adoption. Toutefois, les prévisions économiques sont particulièrement mauvaises pour les pays exportateurs de produits de base. Le rapport sur le développement économique en Afrique, publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en juillet 2016, a indiqué que le financement des objectifs de développement durable en Afrique peut nécessiter des investissements allant jusqu'à 1 billion de dollars, dont une grande partie est à consacrer aux infrastructures sur un continent où le coût du transport est trois fois plus élevé qu'en Asie. La Banque mondiale prévoit une diminution de l'IDE et de l'APD de même qu'un renforcement du sentiment protectionniste, deux facteurs pouvant compromettre les progrès en matière de réduction de la pauvreté.

119. En ce qui concerne les méthodes innovantes de financement, son pays a connu un certain succès dans l'émission d'obligations. Toutefois, ce type de mesure ne fonctionnera pas pour les pays à faible revenu et ne se substitue pas à l'APD et au financement régulier fourni par un système financier mondial réformé, démocratique et inclusif.

120. Les partenariats internationaux ont besoin d'un niveau minimum de solidarité entre les peuples. La coopération Sud-Sud a enregistré une certaine réussite, mais ne réussira pas à moins d'être complétée par une coopération Nord-Sud mettant l'accent sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

121. Enfin, les pays développés doivent changer leurs modèles de consommation excessive, qui imposent aux pays en développement un système industriel mettant exclusivement l'accent sur la réduction des coûts et les bas prix.

La séance est levée à 13 h 5.